

A Limoges c'est "circulez ! Ya rien à voir !"

Depuis 2023, les revendications des ATSEM sur la pénibilité n'ont pas été entendues. Le 14 novembre 2024, nous avons été une centaine de collègues à nous mobiliser pour mettre fin à un décompte inique de nos heures de travail en cas d'absence. Mais déjà depuis 2023 la revendication des 8 jours de sujétion avait été largement ignorée par la municipalité. En comité social territorial (CST) la question a été balayée par le Maire.

Dans un courrier du 24 juin 2025 le Maire nous répond que « la notion de "pénibilité" reste difficile à objectiver de manière équitable entre les différentes catégories de personnels ».

Pourtant il est tout à fait "objectif" que le métier d'ATSEM répond aux critères de pénibilité (cf. tableau ci-après).

Des réunions ont eu lieu, février, avril, juin. Des questions posées en CST par la CGT, la FSU...sur le temps de travail, la pénibilité. Questions portées également en F3SCT...

Les réponses sont soit « on ne va pas réduire le temps de travail des ATSEM sinon tout le monde va demander »...

Mais si les conditions de travail des autres catégories professionnelles sont difficiles alors **oui**, nous soutiendrons ces revendications parce que c'est légitime, c'est prévu par les textes et cela se fait dans d'autres collectivités !!

Mais l'administration nous répond aussi « on n'a pas les moyens »... et là évidemment on peut se tourner vers nos politiques qui réduisent les dotations aux collectivités (ils sont souvent de la même couleur politique et très régulièrement refusent de taxer les plus riches, et s'accordent pour taper sur les plus faibles)...

CERTAINS DES CRITERES	ATSEM
RISQUE INFECTIEUX/CHIMIQUE	✓
PORT DE CHARGES	✓
BRUIT	✓
RISQUE PSYCHO SOCIAL (DOUBLE HIERARCHIE NOTAMMENT°)	✓
AMPLITUDE HORAIRE	✓

ALORS EN GREVE ! CAR SI ON NE FAIT RIEN ON NE GAGNERA RIEN !

Par conséquent le collectif ATSEM sous couvert de la CGT Ville de Limoges propose à toutes et tous de s'engager dans le mouvement de grève que nous relançons (car le 1er juillet les écoles ont été fermées pour cause de canicule).

Comme prévu initialement, nous souhaitons porter notre action sur le temps périscolaire dans l'heure de midi

Du 8 au 12 septembre de 11h30 à 13h30, grève et rassemblement devant l'hôtel de ville pour un pique-nique revendicatif !

IPNS-réalisé avec les cotisations des syndiqué.es, ne pas jeter



Dans les EHPAD

A l'initiative de la CGT des groupes de travail intersyndicaux ont eu lieu. Le premier travail consiste à se mobiliser pour la situation des AMP (aides médico-psychologiques). En effet, les AMP font le même travail que les aides-soignantes. Cependant, alors que ces dernières ont été classées catégorie B et voient leur carrière légitimement revalorisée, les AMP restent catégorie C, pire, ils et elles doivent partir en retraite à 64 ans (elles ne sont plus considérées comme faisant partie de la **catégorie active**, avec retraite à 59 ans) !

Nous souhaitons mettre l'administration de la Ville et du CCAS devant leurs responsabilités : le conseil municipal est un organe politique et les élus ont un rôle à jouer pour rétablir l'égalité de traitement entre les AMP et les aide-soignant.es car « **à travail égal salaire égal !** » et droits sociaux égaux : départ en retraite à 59 ans ! Lorsque nous aurons obtenu l'abrogation de la réforme injuste des retraites, les AS comme les AMP partiront à 57 ans en catégorie active.

La CGT milite pour la retraite à 60 ans pour toutes et tous et à 55 ans pour les catégories actives.

On maltraite aussi les enseignants du conservatoire

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) des enseignants, n'a pas été revalorisée depuis 2011. Elle se situe largement en -dessous des régimes indemnitaires des autres agents (techniques ou administratifs de la collectivité (les enseignants et assistants d'enseignement ne bénéficient pas de l'IFSE et du CIA). Pas trois fois la CGT Ville de Limoges a sollicité en CST la revalorisation de ce régime indemnitaire. D'autant plus que cette indemnité de 80€ est calquée sur celle de l'éducation nationale.

Ailleurs, dans des écoles de musiques, des conservatoires, les professeurs voient leur régime indemnitaire revalorisé. A Limoges, le Maire se retranche derrière la « libre administration des collectivités » pour laisser des professionnels **formés et engagés**, payés un peu au-dessus du SMIC alors qu'ils ont fait des études de 3 à 10 ans après le bac, avec une pratique musicale personnelle depuis leur enfance.

Décidément, à Limoges c'est encore "circulez ! Ya rien à voir !"

Et ne parlons pas de ce qui arrive avec le plan Bayrou, 2 jours fériés supprimés, remise en cause de la 5^{ème} semaine de congés payés, des droits sociaux détruits (on tape sur les plus vulnérables, les chômeurs notamment...) un départ en retraite sur trois non remplacé, ce qui induit une casse du service public...

Et toujours : 90 % de salaire seulement pour maladie ordinaire, toujours un jour de carence en cas de maladie.

On ne soigne pas les finances publiques en saignant les droits sociaux et les services publics !



Cgt Ville de Limoges

05 55 45 63 38

